



952.



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



Saint-Germain-en-Laye, le 29 MAI 2017

N° 502416 /DEF/EMA/EMZD PARIS/DAFM/BSI/DAT2/NP

ÉTAT-MAJOR DE ZONE DE
DÉFENSE DE PARIS

DIVISION APPUI AU
FONCTIONNEMENT DU
MINISTÈRE

Bureau Stationnement
Infrastructure

SACS Thomas

Le général de corps d'armée Bruno Le Ray,
officier général de zone de défense et de sécurité de Paris,
gouverneur militaire de Paris,
commandant de zone terre Île-de-France

à

Monsieur le maire de la commune de Gambais
service urbanisme
place Charles de Gaulle
78950 Gambais

OBJET : Gambais (78). Plan local d'urbanisme (PLU). Projet arrêté.

REFERENCE : Votre courrier du 3 mai 2017.

Par lettre citée en référence, vous me transmettez pour avis le PLU arrêté de la commune de Gambais.

Après étude des documents que vous m'avez adressés, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir mentionner dans la liste des servitudes celle de protection contre les obstacles liée au faisceau hertzien des Alluets-le-Roi à Favières créée par le décret du 10 juillet 1961 et gérée par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Ile-de-France (DIRISI IDF) dont l'adresse est :

DIRISI IDF
8^{ème} RT
site du Mont Valérien à Suresnes / base des Loges
8 avenue du président Kennedy
BP 40202
78102 Saint-Germain-en-Laye cedex

Ce dossier n'appelle pas d'autre observation de ma part à ce stade. Je vous demande toutefois de bien vouloir me le communiquer une fois approuvé.

Par déléation
Le général de brigade **LUC BEAUSSANT**
adjoint au commandant de zone terre Île-de-France

